

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 15 mai 2019

PRÉSENTS : Didier ROMEUF, Joëlle MYE, Daniel CRAMER, Agnès D'AGOSTINO, Marie-Thérèse MOULIN, Christophe DOS SANTOS, André LEFEBVRE, Alexandre JALLOT, Serge DURAND.

ABSENTS : Véronique MYE, excusée.

OBJET : LOCATION APPARTEMENT NORD AU DESSUS DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée qu'une demande de location de l'appartement Nord de l'école à compter du 1er juillet 2019 a été faite par Monsieur Benjamin LOHOU.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur les différentes modalités intervenant suite à l'élaboration d'un nouveau bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Fixe** le montant mensuel de location de l'appartement Nord de l'école à : **326.03 €** à compter du 1^{er} juillet 2019.
- **Précise** que le calcul du montant du loyer est le suivant : 320.45€ (loyer au 01/01/2019) x 129.03 (indice des loyers au 4eme TR 2018)/ 126.82 (indice des loyers au 4eme TR 2017).
- **Signale** qu'une caution de **326.03 €** représentant un mois de loyer (tarif juillet 2019) sera versée à la Trésorerie de Billom (comptable de la mairie) dès l'entrée dans les lieux du locataire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail de location devant intervenir entre la Commune de Saint-Flour l'Etang et Monsieur Benjamin LOHOU.
- **Signale** que le montant du loyer sera révisé chaque année à la date du 1^{er} juillet et sera indexé sur l'indice de référence des loyers du 4eme trimestre de l'année précédente. L'augmentation sera fixée par délibération du Conseil Municipal.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la lame du chasse-neige est usée et qu'il est nécessaire d'en acquérir une nouvelle pour le prochain hiver.

Il présente le devis établi par la Société MCDA à CUNLHAT 63, qui s'élève à : 9 800 € H.T. soit 11 760 € T.T.C.

Il informe le Conseil Municipal que cette acquisition est subventionnée par le Conseil départemental dans le cadre des acquisitions de matériel de déneigement, à hauteur de 80% avec un plafond de subvention de 5000 €.

Il propose d'établir le plan de financement suivant :

- Acquisition du matériel		9 800.00€
- Subvention du Conseil Départemental 63 :	4 000.00€	
- Fonds propres de la Commune (T.V.A. comprise)	7 760.00€	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

1° DÉCIDE l'achat d'une lame de déneigement pour un montant de : 9 800 € H.T.

2° CHARGE Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Départemental du Puy de Dôme pour l'acquisition de ce matériel et obtenir la subvention au taux de 80%.

3° APPROUVE le plan de financement.

4° AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet objet.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine en vue de la restauration de Notre-Dame de Paris

Etablissement de la liste pour la tenue du Bureau de vote lors des élections Européennes du dimanche 26 mai 2019.

Séance levée à 22 h 35

Vu pour être affiché
Le 20/05/2019

Le Maire,
Didier ROMEUF.